



Itinéraire BUS 2024

Le BUS s'arrête systématiquement aux arrêts identifiés par un NUMERO.

Un panneau y est placé fin juin.

Si vous souhaitez que votre enfant soit pris en charge par le bus, merci de le préciser dans votre fiche d'inscription si ce n'est pas encore fait

(ou de compléter l'annexe 3, disponible aussi sur simple demande à plaine.gesves@coala.be),

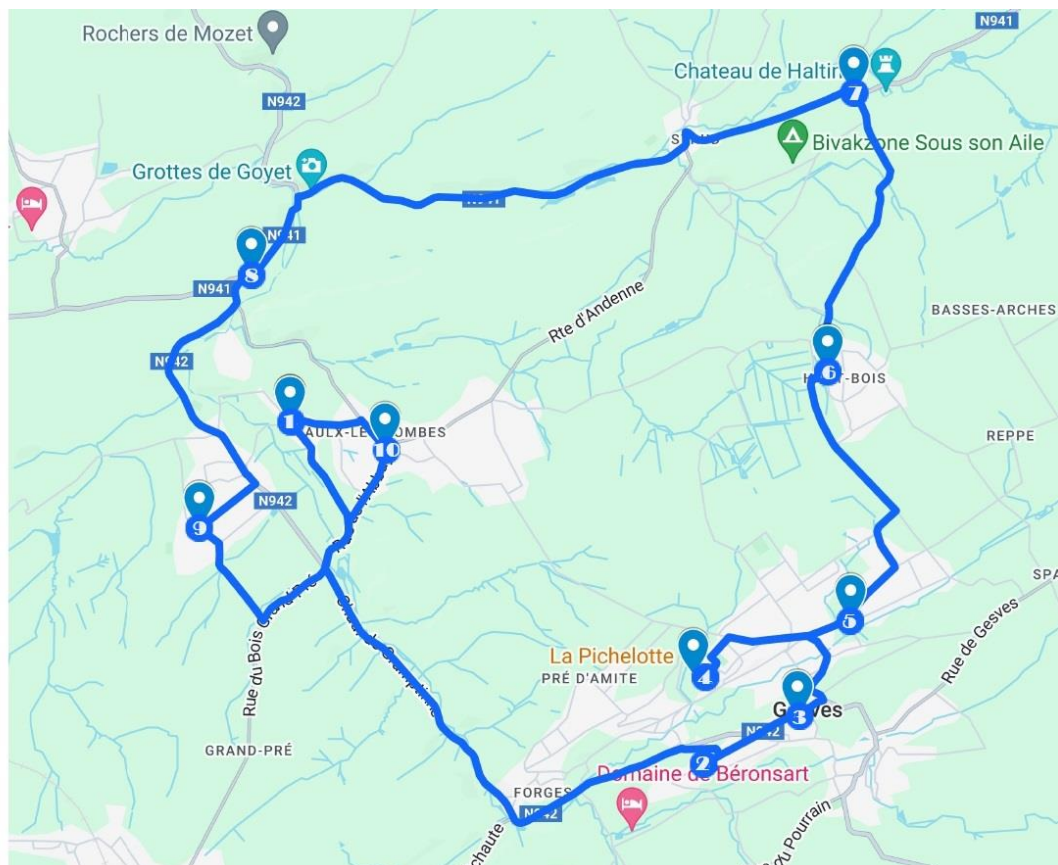
ATTENTION, votre enfant aura besoin de la confirmation écrite validant son inscription pour monter dans le bus. (SESAME)

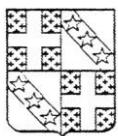
Si le bus passe devant votre domicile, le chauffeur s'arrêtera si vous lui faites signe ; le soir, il déposera également votre enfant devant chez lui (Merci de remplir l'annexe 4 le cas échéant).

	Arrêt		Matin	Soir
FAULX-les Tombes	1	Ecole Envol – Plaine de vacances	8h00	16h10
GESVES	2	Rue des Moulins	8h10	16h20
	3	Ecole René Bouchat	8h13	16h23
	4	Pichelotte	8h17	16h27
	5	Carrefour Rue des fonds/Rue de Brionsart	8h20	16h30
	6	Rue de la Salle	8h25	16h35
HAUTBOIS	7	Al Casette	8h31	16h41
GESVES	8	Zone de repos (Proche Fausurchamps)	8h36	16h46
FAULX-les Tombes	9	Rue de Courrière	8h42	16h52
	10	Rond point Rue Abbaye/Route d'Andenne	8h48	16h58
	1	Ecole Envol – Plaine de vacances	8h50	17h00

L'horaire est donné à titre indicatif.

Il est notamment tributaire du nombre d'enfants et des réalités de la plaine...





Province de Namur Commune de Gesves

Coordination de la plaine communale de Gesves en partenariat avec l'asbl COALA : Olivier Geerkens

ANNEXE 3

Transport

Un service de bus est organisé matin et soir.

Je soussigné-e (Nom et prénom)
(Responsable de l'enfant), déclare que le/les enfant-s inscrit-s à la plaine de vacances :

Nom et prénom de l'enfant	Âge	Nom de l'animateur responsable (Complété par nos soins)
.....
.....
.....
.....

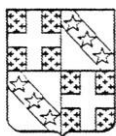
- se rendra(ont) à la plaine par ses(leurs) propres moyens sur le site de la plaine de Vacances
- utilisera(ont) le transport gratuit aux lieux et heures qui m'ont été communiqués
 - Tous les matins
 - Tous les soirs
 - Le matin des dates suivantes :
 - Le soir des dates suivantes :

Arrêt N°

Remarques éventuelles :

Date : Signature du -des responsables

N.B. : Les enfants bénéficiant des accueils du matin et du soir seront amenés et repris par un adulte responsable.



Province de Namur - Commune de Gesves

Coordination de la plaine communale de Gesves en partenariat avec l'asbl COALA : Olivier Geerkens

ANNEXE 4

**Autorisation parentale pour quitter seul le bus
(Uniquement les enfants de 12 ans et +)**

Je soussigné-e (Nom et prénom)
(Responsable de l'enfant), autorise l'animateur responsable du retour des enfants en bus à laisser descendre le-les enfant-s à l'arrêt convenu et à se rendre chez lui seul.

Nom et prénom de l'enfant	Âge	Nom de l'animateur responsable (Complété par nos soins)
.....
.....
.....
.....

Remarques éventuelles :
.....
.....

Date :

**Signature du-des
responsables**